

Auvergne laïque

la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 436 • AVRIL 2012

UFOLEP 2012
Les calendriers
rando et cyclo
sont arrivés !

P. 3



La politique culturelle dans le débat présidentiel

ÉDITO

En 2011, *Auvergne laïque* consacrait un dossier à la publication dans son intégralité du manifeste de la Ligue "Faire société". Un an plus tard, comme annoncé, et dans la continuité de ce manifeste, la Ligue fait sa campagne en lançant ses 50 propositions pour "faire société".

Ces propositions font l'objet de notre dossier et notre éditorial résume le préambule à ces propositions⁽¹⁾. Cette année, les citoyens français choisiront l'orientation politique de leur pays pour les cinq ans à venir. Leur choix intervient dans un contexte de crise profonde, où des changements d'une ampleur et d'une rapidité inédites frappent le monde. Les progrès de la connaissance et des techniques qui améliorent la condition humaine sont encore loin d'être partagés par toutes et tous et leurs usages font émerger des interrogations nouvelles, en particulier dans le domaine de l'éthique.

Dans un contexte où les inégalités se creusent, où les bases du contrat social sont mises à mal, les citoyens décideront de leur manière de vivre ensemble, des valeurs pour fonder la vie commune et du développement économique et social durable, de la fiscalité et des solidarités, de la place de la France en Europe et dans le monde, du droit réel à l'éducation, à la culture et à la formation tout au long de la vie, des formes de gouvernement et de la place donnée aux associations et aux habitants dans les politiques publiques, de l'indépendance de la justice et des médias...

Un ou une présidente de la République portera ces questions à la tête de la nation, les députés les discuteront et les inscriront dans les lois et le gouvernement les mettra en application.

La Ligue de l'enseignement fonde ses convictions et ses propositions sur la nécessité d'allier les individus et la collectivité ; sans cela, il n'est pas de protection, de droits et de devoirs communs. C'est une laïcité en actes qu'elle promeut et qui reste le cadre par excellence qui permet de faire vivre et d'articuler la diversité des cultures, des croyances et des convictions avec des institutions, sur la base du respect des droits de l'homme.

C'est pourquoi, en ce début 2012, elle propose un véritable programme politique en accord avec les domaines qui lui sont proches.

Le comité de rédaction

(1) Extraits de l'introduction du dossier "2012 : la Ligue fait sa campagne".



En matière de culture, les projets des partis politiques apparaissent à la fois très vagues et peu novateurs, en dehors de certains effets de langage. Ceux qui ont été aux responsabilités dans le passé ont tendance à reprendre les idées déjà mises en pratique... mais dont on attend toujours les résultats pour ce qui nous concerne : "Quand on parle de culture..." Le comité d'action culturelle de la Ligue de l'enseignement a entamé l'étude de ces propositions au cours de deux séances de travail. On peut en retenir quelques grandes orientations.

Le Front national entend redonner la parole au public (thème souvent repris, notamment par le Front de gauche, mais sous une autre forme) ; il veut également privilégier la création francophone, aussi bien dans le domaine du livre que du cinéma et restaurer la pratique de la langue française. Les pratiques amateurs seront mieux prises en compte et le statut des intermittents sera réformé. Quant aux structures d'insertion professionnelle, elles seront développées mais réservées - on ne s'en étonnera pas - aux seuls nationaux. Des mesures fiscales encourageront le mécénat ; toutefois la question du financement général de la politique culturelle n'est pas abordée.

Le Front de gauche envisage d'engager un vaste débat public et décentralisé préparant une loi d'orientation et de programmation avec des moyens accrus ; sept chantiers de réflexion seront mis en place dont les deux premiers traiteront des politiques publiques. On ne comprend pas bien cependant à quoi sert le ministère de la Culture si ce n'est à arbitrer la compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales pour les droits sociaux et professionnels, l'éducation artistique à l'école, la place de l'art dans l'espace du travail, de la ville et auprès des publics "empêchés" (hôpitaux, prisons...) ainsi que la place de la culture française dans le monde. Le problème de la

diversité culturelle est à peine abordé, la question des intermittents est passée sous silence et le dossier traité d'une façon trop générale des professionnels de la culture.

Dans le projet du **MoDem**, l'État se défausse beaucoup sur les régions, sauf pour les monuments historiques "qui constituent un bien et une richesse nationale". Le MoDem entend aussi abroger la loi Hadopi mais soutient le système du droit d'auteur. Pour l'éducation artistique, il met en place un plan de parcours de la maternelle à l'université. Il veut poursuivre une réflexion sur le statut professionnel de l'artiste et redonner au statut de l'intermittent sa vocation solidaire. Mais le MoDem confond diversité culturelle et diversité de la création artistique : on a l'impression que recherche, culture, jeunesse et sports sont un peu mélangés dans ce projet pourtant qualifié d'"humaniste".

Le projet du **Parti socialiste**, lourd - pas moins de seize pages -, touffu, disparate et peu innovant, s'appuie surtout sur l'existant. Parmi les différents engagements, on retiendra ce principe affiché : "Il est temps de mettre un terme aux divisions entre culture, éducation populaire, jeunesse, pour retrouver la confiance dans une politique globale de lutte contre les inégalités (...). Le Parti socialiste fait le choix d'une priorité pour l'éducation artistique, pour le partage des connaissances et des sensibilités, pour la transmission des savoir-faire afin de construire des savoir-être." D'autres engagements plus concrets sont énoncés comme celui d'inscrire la culture sous la forme de module obligatoire dans la formation des enseignants, de soutenir les créateurs en leur garantissant la liberté de création "pour en finir avec les poursuites contre les commissaires d'expositions et l'autocensure préventive des élus", de proposer une approche nouvelle de la politique du patrimoine en le sortant notamment de la notion de "patrimoine-conservation" pour en faire un élément de développement durable

et rendre les institutions patrimoniales actrices de l'éducation artistique. Il propose "un investissement nouveau dans la création, la recherche et le développement, dans la transmission et la politique des publics, intégrant les pratiques artistiques en amateur et leur lien avec d'autres domaines ou dimensions du développement culturel".

Même si de nombreuses réflexions et publications ont déjà été livrées, le programme d'**Europe Écologie les Verts** demeure en cours d'élaboration. On en retiendra un effort de recrutement de professeurs et de personnels en faveur de la culture et de l'éducation, un plan d'aide financière technique et pédagogique pour les étudiants, le principe de mixité sociale à l'école et des actions favorisant le développement de la formation tout au long de la vie.

L'UMP dénonce d'abord dans son "Pacte républicain" la "surenchère sur les moyens" de Martine Aubry qui veut doubler le budget de la culture. Mais les partisans du président sortant prônent la création d'une chaîne "jeunesse" gratuite et de qualité et la généralisation d'un "pass-culture" (qui existe déjà dans les Pays de Loire) destiné aux jeunes et aux familles. Autre piste évoquée : l'ouverture en banlieue d'un musée du XXI^e siècle et d'une antenne du musée d'Orsay en province, sur le modèle du Louvre-Lens et Centre Pompidou-Metz. Suivent cinquante-deux propositions comme celle de proposer à chaque classe d'âge, parallèlement aux enseignements obligatoires, une pratique artistique effective en dehors du temps scolaire, à l'école ou dans un équipement de proximité. Cette institution pourrait s'accompagner de dispositifs complémentaires tels qu'un "réseau d'école des arts" et une meilleure reconnaissance voire une labellisation des offres relevant du secteur associatif. Ou encore de créer un "Compte de soutien du spectacle vivant" comme celui qui existe pour le cinéma, d'inciter la Française des jeux à mettre en place un tirage annuel à l'occasion des Journées du patrimoine ou d'équiper la métropole d'un réseau cohérent d'institutions culturelles financées par la création d'un "1 % Grand Paris"...

Autant de promesses, autant de questions

Nous ne retenons de toutes ces propositions que celles qui nous paraissent nouvelles ou originales. Mais permettront-elles aux électeurs de faire leur choix au moment de l'élection présidentielle ? Rien n'est moins sûr. Il est également peu probable que certaines idées qu'on peut juger intéressantes soient reprises par le camp qui ne les a pas émises. Et en quoi peuvent-elles répondre à nos attentes ?

Pour conclure, nous évoquerons cette suggestion judicieuse de Jean-Gabriel Carasso (quarante ans de théâtre et de militantisme pour l'éducation populaire). Dans son petit ouvrage *Quand je serai ministre de la Culture*, il imagine la mise en place d'une structure nouvelle rattachée à Matignon pour "mieux faire travailler ensemble les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale afin de doper l'éducation artistique..." ; et d'ajouter : "J'ai vu que cette idée figurait dans le programme du Parti socialiste. La preuve qu'elle doit être bonne, non ?" Nous pouvons nous fier à son impertinence et à son expertise.

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

UFOLEP

- 8 mai : journée multiactivités à Chadieu
- 24 mai : journée sports seniors des + de 55 ans à Blanzat
- 27-28 et 29 avril : assemblée générale nationale à Gerzat

Auto

- course-poursuite sur terre et kart-cross
- 15 avril - 6 et 20 mai à Servilly (03)
- 22 avril à Beaulon (03), 13 mai à Poisson (71), 3 juin à Ainay-le-Château (03), 10 juin à Coulanges (03)

Tennis

- 25 avril : rassemblement jeunes à Aubière

Badminton

- 29 avril : tournoi double mixte à Cournon-d'Auvergne
- 20 mai : tournoi double mixte à Ménérol

Tir à l'arc

- 29 avril : rencontres départementales, tir en campagne à Billom
- 13 mai à Viscomtat et 20 mai à Ménérol : extérieur classique
- 17 juin : coupe par équipe à Saurier

Moto

- 26 et 27 mai : course sur prairie à Corent

Pétanque

- 13 mai : A.L. Jean-Zay à Fontgiève
- 14 mai : A.L. Fontgiève à Fontgiève
- 19 mai : A.L. Saint-Amant-Tallende à Saint-Amant
- 3 juin : à Jules-Verne
- 9 juin : à Lisseuil

Gymnastique

- 19 et 20 mai : interrégions à Chappes et Ennezat

USEP

- 27 avril : journée départementale natation à Chamalières
- 2 mai : épreuve hors temps scolaire rugby, stade G.-Fustier, Gerzat

- 15 mai : épreuves départementales escrime au gymnase de l'Amitié à Riom et tir à l'arc au centre régional de tir à l'arc à Riom

Culture Éducation Jeunesse (CEJ)

- 21 avril : théâtre actif : *La Bonne Adresse* au Vernet-la-Varenne par Le Petit Théâtre de Babybas
- 24 avril : *Bou* de la Compagnie Les Pieds Bleus (RAM) à Chamalières
- 5 mai : théâtre actif : *Tragédiens malgré eux* par Les Ateliers du Caméléon à Vic-le-Comte
- 15 mai : *Kokakoo* par la Compagnie Loulou Joséphine (SCO) à Égliseneuve-d'Entraigues
- 15 mai : danse à l'école à Thiers

FORMATIONS

UFOLEP

- 29 avril : stage de pratique en aikido à Cournon-d'Auvergne

A.G. de la FAL à Maringues le 11 mai à 19 h

Pourquoi participer à l'assemblée générale...

L'A.G... C'est le rendez-vous annuel ouvert à l'ensemble des acteurs affiliés à notre mouvement... C'est donc un rendez-vous statutaire fort pour notre fédération, comme il l'est pour toute association. C'est un rendez-vous fort, parce qu'un temps de présentation d'un bilan, un lieu de décisions qui engagent l'avenir et qui exigent la participation et la responsabilisation du plus grand nombre. C'est un moment et un lieu où s'exerce pleinement la démocratie, où la parole est donnée, où tous les bilans et les propositions qui préparent l'avenir sont débattus et soumis au vote. C'est un temps de démonstration de la force, du poids que nous représentons dans ce département et il est important qu'au regard de nos partenaires, notre assemblée générale soit le reflet de ce que notre mouvement représente, de ce qu'est notre réalité sur les terrains de la réflexion, de l'engagement citoyen, de la culture, de l'éducation, du sport, des vacances et loisirs, de l'action sociale et de l'économie sociale... à l'adresse de l'enfance, de l'adolescence et des seniors... C'est cette réalité que votre présence fera vivre et reconnaître... Merci de participer à ce rendez-vous.

Assemblée générale UFOLEP Auvergne

Laïcité et citoyenneté



Le comité régional UFOLEP Auvergne compte 27 469 licenciés, soit plus de 2 % de la population.

L'assemblée générale annuelle de l'UFOLEP s'est tenue le 25 février à Saint-Beauzire en présence d'Anna Auboïs, vice-présidente du Conseil régional et Michel Vasseur, vice-président du CROS. Le président Jean-Claude Alliot a rappelé les valeurs de laïcité et citoyenneté défendues par l'UFOLEP au sein de la Ligue de l'enseignement. Le rapport d'activité a fait apparaître la volonté de maintenir l'existant :

- des activités traditionnelles avec des phases régionales en cross, cyclo, gymnastique, trampoline, tennis de table ;

- les activités physiques d'entretien avec environ 8 000 licenciés ;
 - la diffusion des calendriers de deux activités sportives : randonnée pédestre et activités cyclistes.
- Toutefois, les activités émergentes ne sont pas oubliées avec le développement des sports mécaniques notamment. Le plan de développement du comité UFOLEP s'appuie également sur l'accessibilité de tous à la pratique sportive. En septembre, l'UFOLEP Auvergne fut partenaire de l'URAPEI pour l'organisation d'une journée multisports au Lioran (15) s'adressant à des adultes

handicapés. La formation des animateurs et des officiels reste une priorité pour l'UFOLEP.

Durant la saison, 891 journées/stagiaires ont été réalisées. 463 licenciés UFOLEP se sont inscrits et ont participé aux 34 stages organisés.

Le rapport financier présenté par Claude Chanudet fait apparaître une gestion saine. Michel Vasseur et Anna Auboïs se sont réjouis de la santé de l'UFOLEP et des actions qui y sont menées pour le sport pour tous. Ils ont assuré l'assistance du soutien du mouvement sportif et de l'assemblée régionale.

Assemblée générale nationale UFOLEP Trois jours de travaux



La 65^e assemblée générale nationale de l'UFOLEP sera organisée par le comité départemental du Puy-de-Dôme les 27, 28 et 29 avril à Gerzat.

La décision des instances nationales de confier l'accueil de l'A.G. électorale 2012 au deuxième comité de France récompense le travail des nombreux militants bénévoles qui œuvrent sans compter pour leur fédération sportive affinitaire.

Les congressistes bénéficieront d'un lieu unique pour l'ensemble des travaux et pour la restauration, limitant ainsi les déplacements dans le cadre de la politique de développement durable conduite par l'UFOLEP.

La Ville de Gerzat et le collège Anatole-France mettront à disposition des organisateurs leurs installations.

En plus de la partie statutaire habituelle regroupant rapports moral, financier et d'activité, cette assemblée générale sera électorale. Les mandatés des 102 comités départementaux auront à désigner les 30 membres du nouveau comité directeur pour les quatre ans à venir ; ils devront également élire le président national.

Les travaux seront intenses mais la convivialité ne sera pas oubliée.

Deux animations sont au programme : - vendredi soir, vin d'honneur offert par la Ville de Gerzat avec la participation des Paladins de la Pansette et l'Association des fromages d'Auvergne. Jean-Pierre Laurant, chanteur guitariste et son orgue de barbarie assureront la partie musicale ;

- samedi soir, après le vin d'honneur offert par le Conseil général au collège, le repas de gala sera animé par Alain Chanone, salle du Galion.

Pour compléter ce programme copieux, trois excursions seront proposées aux accompagnateurs pour découvrir notre région.

250 participants sont attendus venant de tous les départements de métropole et d'outre-mer. Un comité d'organisation est en place depuis plusieurs mois. Il est prêt à accueillir tous les bénévoles qui voudraient participer à ce moment important. Pour cela, il suffit de contacter l'UFOLEP 63 et indiquer vos disponibilités à ces dates-là, vous serez sollicité(e) par les organisateurs.

A.G. nationale USEP à Blois

L'assemblée générale 2012 de l'USEP se déroulera les samedi 14 et dimanche 15 avril, précédée, jeudi 12 et vendredi 13, de plusieurs réunions : regroupement des nouveaux délégués, conférence des présidents de région, commission nationale des statuts et règlements, comité directeur. Lors de cette A.G. électorale, le comité directeur de l'USEP sera renouvelé pour quatre ans : 48 candidatures ont été enregistrées pour 24 sièges. C'est beaucoup plus que d'habitude, signe de l'enjeu du vote, qui s'effectuera samedi à l'issue des rapports statutaires. On relèvera que, sur 24 sortants, 20 se représentent.

Le comité directeur USEP 63 sera représenté par Philippe Léotoing (président) et Philippe Béraud (délégué départemental).

A.L. des Ancizes-Comps

Une sexagénaire qui ne fait pas son âge !

Tino Rossi chantait "La vie commence à 60 ans". Aux Ancizes, on ne peut pas interpréter ce célèbre refrain : cela serait trop injuste pour tous les efforts déployés depuis 1952 par les amicalistes pour faire vivre les idéaux laïques dans ce gros bourg à la fois rural et industriel.



Nos colonnes ne sont pas assez vastes pour que nous puissions faire l'inventaire de tout ce qui a été accompli en faveur de l'éducation populaire. *Auvergne laïque* se cantonnera donc à quelques activités hautement symboliques du rôle que devraient avoir partout les associations affiliées à la FAL et à la Ligue de l'enseignement. C'est la bibliothèque qui retient en premier notre attention ; elle tient lieu de bibliothèque municipale et elle est située au sein de l'école élémentaire. L.A.L. qui la gère depuis des décennies avec le concours partiel d'une employée

de mairie montre de façon indéniable les excellentes relations qu'elle a su tisser avec la municipalité d'une part et avec l'école publique d'autre part. L.A.L. des Ancizes-Comps aide les enfants dans leurs études en finançant en partie les voyages scolaires des élèves des classes élémentaires et en offrant des cadeaux de fin d'année aux petits de la maternelle. De plus, elle participe matériellement à l'organisation de la kermesse en mettant "la main à la pâte" au sens propre comme au sens figuré. Ses activités tout au long de l'année, gymnastique d'entretien, peinture et

danse de salon, fonctionnent très bien grâce à une équipe de bénévoles. En revanche, les ateliers échecs et couture-tricot peinent à s'implanter durablement.

Tout cela demande un financement et pour remplir la "caisse", pour compléter les cotisations des membres et la subvention municipale, l'association organise sa tombola et les amicalistes fabriquent des objets qui sont vendus pour le marché de Noël.

Pour l'avenir, la nouvelle présidente, Corine Lobjois, ne manque pas d'idées et des projets sont en cours d'étude : Trivial Pursuit géant, atelier Scrabble, club cuisine, café lecture, rencontres pour converser en anglais, bourse d'échange de plantes, etc.

Ainsi, samedi 17 mars, la première bourse d'échanges de livres a eu lieu sous le préau chauffé de l'école élémentaire. Soixante ans après sa création, l'amicale laïque des Ancizes-Comps a encore de beaux jours à vivre au service d'un idéal du vivre ensemble plus que jamais nécessaire.

Le bureau

Présidente : Corine Lobjois
Secrétaire : Françoise Baillot
Trésorière : Chrystelle Berthier

Amicale laïque La Glacière/Jean-Butez

Trois présidents pour une même voie

Pour conduire les activités (plus de vingt-cinq recensées cette année) et assurer qualité et convivialité aux cinq cents adhérents, trois personnes ne sont pas de trop pour coprésider cette association de quartier clermontoise !

Née en 2001 de la fusion de deux amicales laïques œuvrant l'une et l'autre autour des écoles du secteur, elle s'efforce aujourd'hui d'animer l'ensemble du quartier de La Glacière. Un lien fort avec les écoles Jean-Butez et Pierre-et-Marie-Curie a été maintenu même s'il ne s'opère pas de façon identique ; les contacts sont réguliers et l'A.L. répond aux besoins différents des deux établissements.

Si l'éclatement des lieux d'activité (gymnases des écoles, salles municipales, Mille-club, bureau et salle de spectacle Curie) rend difficile le travail des responsables contraints de rencontrer les amicalistes sur différents sites, il permet de proposer un plus grand choix d'activités de proximité et des horaires plus souples. Impossible de passer en revue toutes les sections, mais il faut retenir que tous les domaines d'activités sont au calendrier de l'A.L. : activités artistiques et culturelles (loisirs créatifs, artisanat, raku, chorale, théâtre...), sportives (gymnastique, stretching ;



chi-cong, randonnées pédestres...), en direction des jeunes (danse, échecs, tennis de table, guitare...) et des enfants (centre de loisirs). Cet ALSH géré par une association de quartier est une particularité dans le paysage clermontois mais il correspond à une demande locale et à une histoire bien ancrée dans les habitudes des habitants de La Glacière. Pour Renée Persehaye, l'une des coprésidentes, "certes la gestion de ce centre est difficile mais l'aide de la Ville de Clermont en ce qui concerne son financement et celle de la FAL pour le recrutement de l'équipe de direction nous permettent d'avoir un fonctionnement de qualité, notamment en juillet où nous affichons complet".

Être trois à la tête de l'A.L. ne signifie pas une dissolution des responsabilités mais plutôt une répartition judicieuse des

tâches en fonction de la disponibilité de chacun ; l'essentiel est bien d'aller tous dans le même sens, dans la même voie, celle de l'animation de proximité autour des écoles publiques du quartier de La Glacière.

C'est à l'unisson que Renée Persehaye et Michèle Coutarel, en l'absence de Daniel Manry, concluent notre entretien par un vœu : "Que la bonne ambiance perdure encore longtemps dans l'association et qu'elle la répande dans tout le quartier".

Le bureau

Présidents : Michèle Coutarel
Daniel Manry
Renée Persehaye
Secrétaire : Carole Petrowski
Trésorier : Martin Sauzon



NOUVEAU !



Calendriers rando et cyclo UFOLEP 2012 : ils sont arrivés !

L'UFOLEP régionale édite chaque année un calendrier des randonnées pédestres et un calendrier des activités cyclistes. Tirés à 6 000 exemplaires pour la rando et 2 500 pour le cyclo, ils ont été distribués gratuitement en partenariat avec La Montagne sur une randonnée "Dimanche du piéton" le 19 février dernier. Ils sont disponibles à la FAL, dans les offices de tourisme, auprès de nos partenaires et nos associations, aux sièges des différents comités départementaux UFOLEP, mais également en ligne sur le site de l'UFOLEP Auvergne. L'édition 2012 se veut toujours plus facile d'utilisation et respectueuse de son environnement : les calendriers sont imprimés sur du papier issu de forêts durablement gérées et avec des encres végétales.

ÉCHOS



Saint-Julien-de-Coppel : randonnée pédestre

Le club de gymnastique (UFOLEP) vous propose une randonnée pédestre (5 et 14 kilomètres) le dimanche 15 avril. Il vous accueillera à la salle des associations à partir de 13 h et vous proposera des ravitaillements tout au long des parcours. Cet après-midi printanier vous permettra de découvrir ou redécouvrir les sites remarquables de la commune (Notre-Dame de Roche, Contournat...). Nous vous attendons très nombreux avec parents, enfants et amis afin de passer un agréable moment dans la nature.

Contact : 06 84 72 21 07

Chemins du Dauphiné d'Auvergne : randonnées pédestres et VTT

Dimanche 13 mai à Perrier.

À pied : 7, 18, 25 kilomètres.

À VTT : 6 parcours de 20 à 80 kilomètres.

Départs de 7 h 30 à 10 h - Nombreux ravitaillements.

Organisée par l'amicale laïque de Perrier, cette journée est ouverte à tout public. Les randonnées se déroulent à allure libre, selon les aptitudes physiques et envies de chacun. Port du casque VTT obligatoire.

Infos : 04 73 83 01 03 ou 04 73 96 66 62



Manifestations UFOLEP 2012

- Journée multiactivités : mardi 8 mai à Authizat, parc de Chadieu.

- Journée des + de 55 ans : jeudi 24 mai à Blanzat. Plus de dix activités proposées : gymnastique d'entretien, randonnées, volley, tir à l'arc, sarbacane, pétanque, escalade, etc. Gratuit et ouvert à tous.

- 20^e édition tournoi détente : dimanche 24 juin à Pont-du-Château. Ouvert à tous par équipe de quatre : volley-ball, badminton, tir à l'arc, pétanque.

Renseignements : 04 73 14 79 12
www.ufolep63.org

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 23 mai 2012

50 propositions pour "faire société"

La France connaît une période de promesses et de programmes. La Ligue, qui ne présente aucun candidat à l'élection présidentielle, a réalisé, avec les cinquante propositions dont nous vous proposons la synthèse, un véritable programme politique, au sens premier du texte (sens auquel notre journal se réfère comme il l'a déjà déclaré).

C'est un programme politique : il s'adresse en effet aux citoyens dont il défend la place et le rôle dans les institutions qui les concernent ; il fait la part belle aux loisirs et à l'éducation ; il se prononce pour l'exigence et la sauvegarde d'une école républicaine. Et ce sont bien les valeurs républicaines qui fondent ce programme ; et c'est bien le principe essentiel de la laïcité qui le fortifie. Rien de révolutionnaire dans ces cinquante propositions, mais une fidélité historique aux valeurs dont la Ligue ne cesse de se réclamer, de l'esprit des Lumières à l'œuvre du Conseil de la Résistance, dans le respect des lois de 1901 et de 1905 ; en même temps qu'une volonté de s'adapter au monde qui est le nôtre et d'étendre à l'Europe les valeurs de l'humanité universelle et de la justice. C'est pourquoi il faut croire que les propositions de la Ligue seront entendues – et mises en œuvre – par le nouveau gouvernement que les Français auront élu.

Laïcité

● Inscrire dans la Constitution les principes laïques posés par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État

Les pouvoirs publics doivent assurer la promotion réelle de la laïcité, en vue de garantir les fondements et valeurs de la République.

● Abroger la loi Carle et donner la priorité des financements publics à l'école publique

Assortir le financement de l'enseignement privé de conditions précises, avec leur contrôle, afin de garantir la liberté de conscience des élèves et la conformité des contenus d'enseignement avec ceux de l'enseignement public.

● Renforcer les pouvoirs des institutions de lutte contre les discriminations et de défense des droits de l'enfant conformément à la Convention adoptée par l'ONU en 1989



Éducation et jeunesse

● Dans un projet concerté de territoire, constituer une école commune de la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans au service de la démocratisation de la réussite

Assurant une continuité éducative de l'école primaire au collège, organisée de 3 à 16 ans, unifiée dans ses contenus et ses pratiques, avec la spécificité de l'école maternelle, elle valorisera ainsi la diversité des expériences et des acquis.

● Recréer une formation professionnelle initiale et continue diversifiée des acteurs de l'éducation

Aménagée avec des temps de formation commune, elle permettra le développement des compétences professionnelles spécifiques et favorisera le partage des finalités et des enjeux éducatifs.

● Repenser le pilotage actuel du service public

Il faut rendre à la démocratie décentralisée et déconcentrée sa liberté d'initiatives et à ses acteurs la confiance pour la faire vivre de façon responsable dans leurs territoires d'exercice, en coopération avec les habitants.

● Impliquer de manière participative les élèves dans leurs apprentissages

Par le choix de pédagogies différenciées, coopératives et réellement émancipatrices, qui intègrent le numérique et reconnaissent enfin les élèves comme acteurs et créateurs de leurs parcours et apprentissages.

● Concevoir et accompagner une école qui assume le travail qu'elle prescrit

Pour redonner aux jeunes le plaisir et le goût d'apprendre et combattre les inégalités familiales, l'école doit assumer en son sein le travail qu'elle prescrit et arrêter de scolariser tous les espaces sociaux des enfants et des jeunes. Les actions d'accompagnement éducatif viennent en complémentarité.

● Développer une éducation à la compréhension des cultures et des territoires

Par une politique volontariste en la matière (classes de découverte, jumelages, apprentissage et promotion des langues, actions interculturelles...).

● Garantir une éducation physique et sportive de qualité pendant toute la scolarité

Par des activités éducatives, enrichir culturellement l'éducation physique et la faire rayonner dans le cadre de rencontres sportives scolaires et d'associations sportives.

● Inscrire la compétence "éducation" dans le bloc des compétences obligatoires des intercommunalités

Développer sur tous les territoires les politiques éducatives globales à travers des projets éducatifs conjuguant les actuelles politiques scolaires, éducatives et de jeunesse.

● Financement par la nation d'un droit effectif à la formation tout au long de la vie

Sous forme d'un capital-formation d'autant plus important que la formation initiale aura été courte, dans une perspective à la fois personnelle, professionnelle et civique.

● Développer une culture du volontariat et réussir l'acte 2 du Service civique ; intégrer et reconnaître toutes les formes de volontariat

Mettre en œuvre un éveil à la citoyenneté dans le cadre de la scolarité obligatoire ; créer un statut de volontariat de l'animation comme l'une des formes de Service civique.

Vie associative

● Initier un véritable dialogue civil entre les associations et les pouvoirs publics

Clarifier les relations entre les associations, l'État et les collectivités locales.

● Développer une culture du partenariat entre les collectivités territoriales et les associations et sécuriser leurs relations contractuelles

Soutenir l'initiative associative sur les territoires dans le cadre de conventions de subventionnement. En cas d'initiative publique, privilégier le recours à la technique de l'appel à projets afin d'éviter le recours systématique aux marchés publics.

● Promouvoir le financement pérenne des têtes de réseau associatives

Assurer leur fonctionnement sur les territoires en leur donnant les moyens de financer leur projet global hors des actions spécifiques en lien avec une politique publique. Respecter le droit des associations de réaliser des excédents associatifs au lieu d'ajuster les financements publics attribués en empêchant la constitution de fonds propres.

● Réformer l'actuel Conseil de développement de la vie associative et créer un fonds spécial pour l'innovation

Ces mesures encourageront les associations à mener des expérimentations qui font progresser l'innovation, la recherche et la réflexion et qui doivent être promues et évaluées dans le cadre d'une politique réelle de soutien à la vie associative.

● Environnement, développement durable et solidarité internationale

Consulter les citoyens sur la politique énergétique pour un vrai débat démocratique. Discuter ensemble des choix à faire pour engager notre pays dans un avenir durable et renouvelable au nom des générations présentes et futures et y associer la représentation nationale.

● Soutenir les espaces de concertation de l'éducation au développement durable

La création et l'animation d'espaces de concertation territoriaux, nationaux et internationaux doivent être soutenues par les pouvoirs publics qui devront tenir compte des opinions exprimées et des actions conseillées.

● Intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans la politique scolaire dans des démarches accompagnées par des professionnels

Généraliser les démarches "éco-responsables" ou de développement durable dans les établissements, par la promotion des classes de découverte.

● Soutenir les populations locales dans le cadre de la solidarité internationale par le développement de microprojets

Ces microprojets réaliseront l'union des populations locales et des associations françaises, ils favoriseront l'émergence et le renforcement de sociétés civiles du Sud ainsi qu'un travail partagé au plus près des besoins locaux.

Action publique

- **Promouvoir – par une politique volontariste – la diversité sociale, culturelle et générationnelle dans les institutions publiques**

C'est un véritable enjeu de reconnaissance, d'égalité et de démocratie.

- **Concilier décentralisation et rôle régulateur et redistributeur de l'État**

L'État doit retrouver un rôle d'impulsion, de régulation et de redistribution fondé sur l'égalité réelle de tous les habitants de tous les territoires dans l'accès aux services et biens publics.

- **Mettre en œuvre une nouvelle réforme des collectivités territoriales**

La suppression de la clause de compétence générale, les réformes de leur mode de financement affaiblissent l'autonomie d'action politique.

- **Ouvrir aux résidents étrangers (non communautaires) le droit de vote pour les élections locales**

Leur accorder, après cinq années de présence sur notre territoire, le droit de vote et celui d'être éligibles aux élections locales.

- **Limiter le nombre de mandats électifs et leur renouvellement**

Ce sont les conditions essentielles du renouveau de la vie démocratique qui permettront à un plus grand nombre d'habitants de s'engager au service de leurs concitoyens.

Sport

- **Adapter les conditions de l'encadrement sportif professionnel aux enjeux du développement des pratiques**

De l'animation en milieu rural à la mise en œuvre d'un projet sportif global à l'échelle d'une communauté urbaine, les emplois évoluent, se complexifient en matière de connaissance des publics, des conditions de sécurité et des niveaux d'organisation. Les formations doivent s'adapter dans le cadre d'une nouvelle filière des métiers du sport.

- **Lancer un programme ambitieux d'équipements sportifs de proximité**

De nouveaux équipements de proximité sont indispensables pour répondre aux attentes de multiactivités sportives de publics soucieux de plaisir, santé, bien-être, convivialité interculturelle et intergénérationnelle.

- **Soutenir et reconnaître dans leurs spécificités les fédérations multisports, affinitaires et scolaires afin d'assurer une pratique réellement adaptée à tous**

Mobiliser leurs compétences et leurs moyens afin de contribuer à une véritable mission de service public du sport.

- **Coordonner les politiques publiques et adapter la gouvernance territoriale du sport au service de tous les publics**

Tous les publics, de l'enfant au senior, où qu'ils résident et travaillent, doivent pouvoir bénéficier des bienfaits du sport, levier d'éducation, de santé, de bien-être et de cohésion sociale. La coordination des politiques nationale et européenne sera un facteur de la cohérence portée au bénéfice des publics et des territoires concernés et garantira les conditions de l'engagement pérenne et efficace des acteurs bénévoles et professionnels.

Médias et société numérique

- **Réformer le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans sa composition et dans le mode de désignation des conseillers**

Dans le but de donner une place à la société civile et de développer la corégulation.

- **Créer un "conseil de presse", outil de régulation de l'activité journalistique**

Espace de médiation entre les médias écrits et les citoyens, il sera un instrument où citoyens et journalistes auront droit de regard sur la vérité de l'information et pouvoir de défendre la liberté de la presse.

- **Assurer l'indépendance politique et financière (par un financement public pérenne) des médias de service public**

Inscrire dans les cahiers des charges la référence à la qualité de l'information et des programmes.

- **Garantir les libertés fondamentales dans la société numérique**

Réexaminer les finalités et la gestion des fichiers existants : Loppsi 2, fichiers biométriques, vidéo-surveillance, projet de carte d'identité.

- **Mettre en place une politique résolue contre la fracture numérique**

Développer l'Internet haut débit sur tout le territoire, une politique de formation aux usages d'Internet et créer des espaces publics pour permettre l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication.

Europe

- **Affirmer l'ambition démocratique et sociale de l'Union européenne**

Reconnaître la participation des citoyens, doter l'Union d'un réel gouvernement, d'un Parlement aux prérogatives élargies et d'une présidence issue du suffrage universel.

- **Encourager la construction d'une société civile européenne sans se substituer aux droits nationaux**

Permettre à tous les citoyens de se rassembler, dans un cadre européen, autour de projets les plus divers à dimensions culturelle, sociale et civique, au sein d'associations, corps intermédiaires majeurs de la société civile.

- **Renforcer les programmes d'échanges, de rencontres de citoyens européens**

Élargir les programmes européens destinés aux citoyens, renforcer l'apprentissage des langues et faciliter les mobilités dans l'Union. Sur la base des acquis du programme Erasmus, créer des programmes similaires pour les apprentis, les travailleurs, les chômeurs, les responsables associatifs et les retraités.



Tourisme social

- **Élaborer une politique d'aide financière pour des vacances accessibles à tous**

Cette politique combinerait la création d'une aide au départ pour les plus défavorisés, le recours au crédit d'impôts avec compensation par l'État et l'extension du chèque-vacances à tous les salariés des petites entreprises ou ceux en situation de recherche d'emploi. Pour atteindre cet objectif, il faut sécuriser le fonctionnement de l'Agence nationale pour les chèques-vacances et renforcer les missions et le financement des Caisses d'allocations familiales.

- **Sauvegarder le patrimoine du tourisme social et associatif par la mise en place d'une réelle "aide publique à la pierre" (dans le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire)**

Confrontés à des exigences de sécurité toujours plus fortes, les acteurs du tourisme social et associatif ne peuvent plus maintenir seuls leur patrimoine ni des tarifs accessibles à tous. Cette "aide à la pierre" serait affectée dans le cadre de schémas régionaux des infrastructures du tourisme social.

- **Créer un statut du volontariat de l'animation**

Encadrer un centre de vacances d'enfants et d'adolescents est un acte volontaire et militant qui doit relever d'un statut nouveau qui contribuera à garantir le modèle économique des centres de vacances ainsi que leur accessibilité au plus grand nombre.

- **Créer un Observatoire national du tourisme social associatif**

En vue d'accueillir tous les publics dans une démarche de mixité sociale.

- **Afin d'acquérir une réelle connaissance des actions menées dans les domaines social, pédagogique ou économique,**

constituer un fonds national de l'innovation pédagogique et social dans le tourisme social associatif ; il favorisera l'innovation et permettra notamment le développement de nouveaux types de séjours.

Économie sociale et solidaire

- **Valoriser l'économie sociale et solidaire**

Il faut assurer sa promotion dans tous les secteurs de la société civile, dans l'enseignement scolaire et universitaire et la formation professionnelle, en France et en Europe.

- **Reconnaître la représentativité des employeurs de l'économie sociale et solidaire**

Au plan national, les employeurs de l'économie sociale et solidaire doivent être présents dans les instances du dialogue social.

- **Promouvoir, en concertation avec ses acteurs, l'élaboration d'une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire**

Ce qui garantira la cohérence et la pérennité d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire (cadre juridique, orientations politiques, moyens).

Culture

- **Organiser la cohérence des politiques publiques de la connaissance et de l'esprit par la création d'un seul grand ministère**

Pour mettre en cohérence ce qui relève aujourd'hui des enseignements scolaire et supérieur, de la recherche, de la culture, des arts et du patrimoine, de la jeunesse et de l'éducation populaire, et des médias.

- **Repenser l'économie générale de la création numérique**

Abroger Hadopi 2 et convoquer des États généraux du modèle économique de la création (rémunération des auteurs, des producteurs et des diffuseurs). Garantir la diversité de la création et l'accès démocratique aux œuvres de l'esprit.

- **Construire un parcours d'éducation artistique à l'école primaire, au collège, dans tous les lycées et dans l'apprentissage**

Inscrire l'éducation artistique (rencontre avec les auteurs, avec les œuvres et pratiques artistiques) au socle commun de connaissances et de compétences ; intégrer l'éducation aux images et la culture numérique. Créer dans les établissements scolaires des lieux permanents de pratiques artistiques et culturelles accessibles à tous les habitants du secteur.

- **Créer des forums de la diversité culturelle développés à l'échelon départemental et des intercommunalités urbaines**

Indépendants, réunissant acteurs publics, chercheurs et toutes les dimensions de la société civile, ces forums auront une mission de veille, d'observation, de collecte, d'analyse et de conseil visant à promouvoir la reconnaissance réciproque de toutes les cultures.

- **Développer une véritable politique de soutien aux pratiques en amateur**

Réserver une partie des subventions publiques aux institutions, festivals et projets afin de promouvoir les rencontres entre professionnels et amateurs dans la pratique. Inventer un statut juridique pour les amateurs.

ICI & LÀ

● Deux poids... deux mesures !

Au moment où l'école publique perd chaque année des postes, quand 114 suppressions sont encore prévues à la rentrée dans le premier degré dans l'académie, le tribunal administratif vient de condamner la Ville de Clermont-Ferrand à verser près de 2 millions d'euros à six établissements privés pour ne pas avoir "suffisamment" financé leurs dépenses de fonctionnement entre 2006 et 2009 (information rappelée par le syndicat SUD-Éducation). Et qui disait qu'il n'y a qu'une seule école dans la République laïque ?

● Oui au dialogue social

"Que les syndicalistes défendent les syndiqués et ne fassent pas de politique" a dit M. Sarkozy après les incidents devant son Q.G. de campagne le 15 mars, propos réitérés dans une interview aux journaux lorrains. Défendre les intérêts des salariés quand des lois injustes sont présentées et votées au Parlement comme la réforme des retraites en 2010, manifester contre les plans d'austérité de 2011 qui frappent d'abord les plus faibles, s'opposer au démantèlement des services publics, c'est faire de la politique au sens noble du terme. Vouloir recourir au référendum sur des sujets comme l'indemnisation du chômage ou la lutte contre l'immigration illégale, c'est marquer une rupture avec l'éloge de "syndicats forts et responsables" fait par le président de la République dans un article du Monde en 2008, ajoutant : "Je crois à la vertu du dialogue social." En 2012, M. Sarkozy a changé d'avis, dénigrant les corps intermédiaires (dont les syndicats et la Ligue de l'enseignement font partie), "qui prétendent parler au nom des Français et souvent confisquent la parole des Français".

● Non au fanatisme aveugle

Les assassinats de trois militaires, noir ou d'origine maghrébine, à Montauban et de quatre personnes dont trois enfants dans une école juive à Toulouse ont soulevé émotion et indignation dans toute la France. Après la mort de l'assassin, on a su que les personnes visées ne l'avaient pas été par hasard. Elles ont été victimes d'un fanatique. La campagne pour la présidentielle a été très justement mise entre parenthèses pendant deux jours. Les discours des candidats doivent bannir tout propos conduisant à la haine, à la xénophobie, au racisme et à l'antisémitisme pour favoriser le vivre ensemble.

Avec les DDEN *Partie 1 : connaissances, compétences et école républicaine*

Le glissement des connaissances aux compétences a-t-il un impact sur le sens et le devenir de l'école républicaine ?

Pourquoi, au lendemain de la Révolution, les hommes ont-ils voulu une école républicaine que J. Ferry réalisera beaucoup plus tard ? Parce qu'il fallait faire un peuple d'hommes libres et égaux. Les lois en ont déterminé les conditions de possibilité mais "la Constitution pouvait sembler incomplète, dit Condorcet dans son projet de 1792, si l'on y attachait comme partie conservatrice et vivifiante, l'instruction publique (...), pour établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi (...). Il fallait en effet une instruction absolument commune à tous, pour former tous les esprits à la raison parce qu'elle seule, une fois rendue publique et armée de la toute-puissance de l'instruction et des lumières pouvait prévenir ou réprimer sans cesse les usurpations individuelles (...) afin que le parti le plus fort soit aussi le parti le plus juste." C'est comme instance du jugement autonome que la raison est indispensable pour instituer en chaque enfant l'homme libre et le citoyen. Celui-ci, en effet, doit pouvoir, selon la formule de F. Buisson, "juger par lui-même d'après la raison" pour remplir sa double tâche législative d'obéissance civique et de souveraineté sans laquelle la République n'est qu'abstraction. Il faut la raison pour pouvoir comprendre et vouloir la contradiction qui est au cœur de la liberté et de la citoyenneté selon laquelle on n'est jamais si assuré d'être libre que lorsqu'on choisit la loi qui contraint notre liberté individuelle spontanée à un partage égal. C'est d'ailleurs à ce partage égal de liberté par la loi que renvoie la notion de fraternité et qui nous différencie du libéralisme anglo-saxon. En choisissant de donner priorité aux libertés individuelles sur l'égalité qui ne doit être qu'une conséquence, régulée par l'État, de leur mise

en compétition par la vie sociale, le libéralisme de nos voisins choisit en même temps la "liberté religieuse" et la tolérance plutôt que la laïcité, une école libérale qui éduque à la liberté individuelle par la socialisation plutôt qu'une école républicaine qui éduque par l'instruction à la raison.

L'école républicaine est donc là pour apprendre à tous les enfants, et indépendamment de leur famille et de ses déterminismes culturels, sociaux et religieux, ce qui est nécessaire "pour qu'ils deviennent un jour des citoyens" et pérennisent ainsi la République et ses fondements humanistes laïcs auxquels elle doit initier tous les enfants.

La question est alors de savoir comment former la raison, et d'abord ce qu'elle signifie

C'est la capacité, non seulement de raisonner mais de rapporter ce raisonnement aux principes qui le fondent et aux conséquences qu'il implique. Elle est réflexive et critique, non parce qu'elle peut s'opposer comme une opinion à une autre - ce qui n'est que polémique et rhétorique -, mais parce qu'elle peut revenir sur elle-même pour examiner ses propres fondements et limites (suis-je dans la croyance ou la connaissance, dans le vrai ou le faux, le juste ou l'injuste, etc.). Elle est ainsi un pouvoir de dialectiser ses objets, de les analyser selon différents angles, selon des positions opposées pour les reconstruire comme résultat d'une dynamique de pensée au lieu de les affirmer sans fondements. Voilà pourquoi elle est en chacun l'instance de jugement libre qui peut décider sans autre déterminisme qu'elle-même mais sans dogmatisme puisque toujours capable d'exposer ses principes et développements.

Comment former la raison à l'école ?

Elle ne peut être formée qu'à partir de ce qui porte en soi les moyens de sa propre rationalité et qu'ainsi,

"chacun peut toujours vérifier" comme dit F. Buisson, et remettre en question le cas échéant. Ce qui exclut toute forme de croyances et d'opinions qui ne peuvent qu'apprendre la soumission de la pensée, la polémique ou la rhétorique. C'est en cela que l'école de la République est laïque : elle exclut de son enseignement tout recours à des formes dogmatiques pour ne proposer aux élèves que des savoirs de type universel, seuls à exposer l'ordre de leurs raisons. C'est ce développement des raisons et le rapport qu'il noue entre forme et contenu qui permettent aux élèves, avec l'aide indispensable des enseignants dont c'est la tâche pédagogique, de se les approprier pour s'en faire des connaissances (étymologiquement : avec lesquelles naît leur pensée), qu'ils peuvent à leur tour reprendre pour les utiliser selon leur choix libre ou mettre en question en produisant de nouvelles raisons. En quarante ans, les réformes et mouvements pédagogiques ont largement modifié l'école de J. Ferry dans ses structures et ses pratiques. Depuis la fin 70 est apparue, avec la pédagogie par objectifs, la notion de compétence, officialisée par les programmes pour l'école où elle tend à remplacer celle de connaissance et la référence (par décret de 2006 sous ministère De Robien) au "socle de compétences" du rapport Thélot-Dubet et dans les textes sur la formation des enseignants en dix compétences de 2006.

Comment comprendre ce glissement des connaissances aux compétences et quel est son impact sur le sens de l'école républicaine ? Et pour répondre à cette question : qu'est-ce qu'une compétence ? D'où vient cette notion ? Qu'est-ce qui la fait préférer aujourd'hui à celle de connaissance ?

(à suivre)

Anne-Marie Doly, DDEN



Vendredi 1^{er} juin, l'ATR accueille au Forum Rexy de Riom

La Vie entre les mots une pièce de Benjamin Cognet

Tout serait parfaitement anodin s'il ne s'agissait d'un jeune auteur de 17 ans qui se présente ainsi : "Moi Benjamin, dyslexique et écrivain de livres". Et son texte est, selon le docteur Michèle Mazeau, spécialisée en neuropsychologie infantile, l'unique pièce de théâtre inspirée de ce type d'expérience. Il y a, selon les innombrables commentaires recueillis après les représentations, tout ce qu'a vécu et ressenti l'auteur, dit avec humour et sincérité mais aussi avec une rare lucidité. Depuis la création de *La Vie entre les mots* en 2008, à l'occasion de la 2^e "Journée des Dys", on évalue à 4 000 le nombre de spectateurs qui ont vu cet

émouvant spectacle. Il a même été joué plusieurs fois à l'étranger au Canada, en Belgique ou en Suisse mais deux fois seulement à Thiers où il a été créé.

C'est donc à la fois une chance, un honneur et une opportunité pour les éducateurs que nous sommes de recevoir et d'apprécier ce nouveau travail d'écriture - Benjamin a dicté sa pièce à son ordinateur avec logiciel de reconnaissance vocale - et de création théâtrale. La Compagnie des Dys, basée à Thiers, n'est pas une inconnue puisqu'elle est affiliée à la FAL et ses deux animateurs-comédiens, Marie-France Bonnet et Bernard Vacher, ne sont pas tout à

fait des débutants. Quant à Benjamin Cognet, à qui on posait la question sur le "ressentiment" qu'il pouvait avoir éprouvé devant les "galères" qu'il avait rencontrées, il a répondu : "...Je vais de l'avant, je ne regarde pas derrière moi : je suis rassuré par mon identité (...) je pense en images et je vais utiliser l'image comme support des idées que j'ai dans la tête."

Rendez-vous donc le 1^{er} juin pour partager avec les comédiens les images de Benjamin.

Renseignements : 06 86 025 997

Grille n° 64

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- Le comptable des voix.
- Longs temps. - Même double, reste transparente.
- L'ancêtre du stylo. - Un tour d'ellipse.
- Premier britannique. - Quasi-rhododendron d'Asie.
- Solitaire, il n'est pas luisant. - Éloigne-toi !
- Recouvre le 2 du II pour le faire réfléchir. - 21 points au total.
- Père supérieur au son. - Interlocuteur pour une bergère.
- Voilà qui redonne de l'ouvrage au I horizontal.
- Mesure céleste. - Pilotes de Formule 1 dans l'Antiquité.
- Qualifie une soirée de liesse pour les uns, de déception pour les autres.

VERTICALEMENT

- Charitable.
- Sang-froid. - Cinq ans à l'Élysée, renouvelable (?).
- Une escroquerie des années quarante.
- Se servit... en Amérique. - Plus. - Là où finissent bien des projets.
- Saint personnage ou sa demeure, de son vivant ou après sa mort.
- Tenez... et avec un e, vous pourriez en boire ! - Œuvre de Bienvenue.

- Encore cette moitié de gamin ! - Klaxonner.
- Présenta ostensiblement. - Une lady qui l'est.
- Le VIII horizontal la remet en service. - Un conseil d'ami : "Ne l'attendez pas pour agir".
- D d'Outre-Manche ou d'Outre-Rhin. - Ablation à l'hôpital.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 63

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	P	A	R	E	S	O	L	E	I	L
II	H	I	E	R	A	T	I	Q	U	E
III	E	G	E	E	N	T	U	F	S	
IV	N	U	L	C	H	T	I	M	I	
V	O	E	D	E	F	E	T	N		
VI	M	C	O	R	R	A	V	E		
VII	E	P	O	R	A	B	E	R		
VIII	N	O	E	O	E	I	L	A		
IX	A	L	U	N	I	R	E	G	I	
X	L	Y	R	I	S	M	E	A	T	

FESTIVAL DE LEMPDES La 22^e édition placée sous le signe de la nouveauté

La crise économique-Scénario comique - Saint-Germain des Prés-Matins nègres de Paris. C'est sous une pluie colorée d'anagrammes renversantes qu'a débuté l'inauguration de la 22^e édition du festival Théâtre Actif, le vendredi 16 mars à la salle de La 2Deuche à Lempdes. Inauguration qui s'est déroulée en présence de M. Chanel, président de la Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme, M. Betenfeld, maire de Lempdes et conseiller général, M^{me} Chastaing, élue chargée de la culture, M. Rideau, directeur général des services de la FAL et M^{me} Maria Rosas, présidente du FJEP de Lempdes.

Pari réussi donc pour ces sept comédiens issus de différentes troupes et réunis pour l'occasion, textes à la main et décortiquant chacun à leur tour ces jeux de mots magiques et surprenants. Cette mise en bouche assurée, M. Chanel a rappelé, lors de son discours d'ouverture, la place centrale de la culture dans le projet politique de la FAL et en particulier l'aspect fédératif lié au théâtre amateur.

Pour cette 22^e édition, l'accent a été mis sur les nouvelles créations et l'accueil de nouvelles troupes pour offrir au public une programmation riche et variée. L'éclectisme était bel et bien au rendez-vous, de la



L'Abribus par la compagnie
Le Pied en coulisses.

fameuse tragédie *Yerma* de Federico Garcia Lorca – un classique poétique et intense –, interprétée par dix acteurs du Centre régional d'art dramatique à la création de la comédie dramatique *Ciel magnifique, pas un nuage*, proposée par la Compagnie Costières et Trapillons, sans oublier, entre autres, le Théâtre du Centre d'Ornano d'Aulnat qui a réuni pas moins de cent trente-cinq spectateurs sur la soirée du samedi soir.

D'ailleurs, le bilan du festival pour cette année est plutôt très positif : ce sont près de quatre cent vingt spectateurs qui sont venus applaudir ces comédiens amateurs enjoués sur le temps d'un week-end.

Le stage *Comment jouer le vaudeville ?*, animé par la metteuse en scène Pascale Siméon de la Compagnie Écart Théâtre – la compagnie professionnelle qui a ouvert le festival avec *L'Affaire de la rue de Lourcine* –, a quant à lui réuni une douzaine de stagiaires. L'intermède ludique du dimanche après-midi a également trouvé son public et a permis aux participants de se réunir pour jouer à une forme de Times-Up revisité sur la thématique du théâtre.

C'est donc une édition plutôt encourageante pour le futur. Reste donc à réunir les mêmes ingrédients pour la 23^e : fraîcheur, ambiance amicale et amour du théâtre.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, à l'accueil du public ou aux fourneaux (voire les deux !), qui permettent chaque année à ce festival de prendre vie. Nous remercions enfin le FJEP de Lempdes, la 2Deuche ainsi que la Ville qui nous a déjà annoncé la reconduction de ce partenariat.



Rencontres au collège

Un autre regard sur le handicap

La section handisport de l'amicale laïque de Saint-Éloy a organisé, sous l'égide de M^{me} Blanc, principale du collège, et avec l'aide des enseignants et des agents, un après-midi handisport : la manifestation s'est déroulée le vendredi 2 mars au gymnase Raymond-Resseguier et dans l'enceinte de l'établissement.

Permettre à des êtres humains de dépasser leur handicap, de tenir leur place dans la société, développer une image positive favorisant l'intégration, imaginer des stratégies de coopération entre les citoyens valides et ceux qui ne le sont pas, voilà les objectifs de la section handisport de l'amicale laïque de Saint-Éloy. Ces objectifs ont largement été mis en œuvre dans l'après-midi handisport qui a bénéficié de l'engagement et des compétences de Pauline Desnier, agent de développement du comité handisport de l'Allier et responsable du pôle France.

Tous les élèves des trois classes de 4^e ont partagé, avec les membres de la section, les activités de trois ateliers ; chaque responsable de l'activité pratiquée communiquait les règles du jeu aux participants.

Les non-voyants aussi peuvent pratiquer "le foot" et c'est dans l'atelier de "torball" qu'ils se sont livrés à ce sport où se sont également exercés les élèves du collège. Le torball est un jeu rapide qui nécessite endurance, adresse et concentration, dont tous les joueurs ont su faire preuve. Pauline Desnier assurait l'encadrement de l'atelier.

Un deuxième atelier était consacré à la sarbacane sportive, une discipline qui demande du souffle, de l'adresse et permet de développer les qualités de coordination et d'attention. L'atelier s'est également déroulé sous le signe d'une compétition pacifique et enthousiaste entre valides et non-valides. Des adultes en situation de handicap du foyer "Les Grillons" de Nérès-les-Bains étaient venus participer à cet atelier, encouragés par des présents offerts par le Conseil général.

Animé par Éric Lebauzon, un troisième atelier de fauteuil-basket a permis à tous les jeunes d'être véritablement confrontés à une situation de handicap. La rapidité du jeu, l'adresse des joueurs ont particulièrement étonné les élèves ; en même temps, ils pouvaient mesurer la difficulté pour les joueurs non valides de coordonner l'ensemble de leurs mouvements, de gérer un sport d'équipe et de parvenir ainsi à se surpasser.

Cette manifestation a fait également la part de la création artistique, un facteur important d'expression, de communication et donc d'intégration. C'est ainsi que les adultes du foyer "Les Grillons" ont présenté leurs toiles où s'expriment

– comme dans toute œuvre – leurs émotions, leurs ressentis, les joies et peines de leur condition. Ils se sont totalement engagés dans cette manifestation.

Le foyer occupationnel de Saint-Éloy a présenté quelques totems très colorés qui ont égayé le hall du collège.

Au terme de la journée, organisateurs et participants pouvaient se féliciter de la réussite de cette rencontre. Et c'était bien le sens même de cette manifestation, au-delà du jeu et du spectacle. L'implication de tous les participants permet de fonder l'espoir que quelque chose a été fait dans le sens de la tolérance et du respect d'autrui ; quelque chose dont les êtres sortent moins solitaires. Pour tous, cette expérience a valeur d'une expérience civique : elle prépare la conscience de l'égalité qui permet d'accepter et de vivre la différence dans la paix.

Comme la convivialité contribue tout aussi largement à fonder une communauté fraternelle, les sportifs et leurs "managers" se sont retrouvés autour d'un buffet offert par le collège, entièrement géré par les agents et dont les boissons et les pâtisseries ont régalé toute l'assistance.

Le Théâtre obligatoire



C'est le prochain spectacle de l'Atelier théâtral riomois, du 23 au 25 mai au Forum Rexy de Riom.

Et si les "gentils" ne l'étaient pas ?
Et si les (pi)gnoufs ne faisaient rire personne ?

Et si la chanteuse pleurait sur son bonheur perdu ?

Et si l'ATR avait convoqué dans son cabaret quatre auteurs connus pour le regard acide qu'ils portent sur le (leur) monde et avait proclamé avec eux le "théâtre obligatoire" ?

Deux d'entre eux sont nos contemporains vivants : Emmanuel Darley, connu par son théâtre autant que par ses romans, et Jean-Claude Grumberg, que l'ATR a déjà fréquenté en 1994 avec *Zone libre*. Grumberg, dont Claude Roy affirmait qu'il est "l'auteur tragique le plus drôle de sa génération", affiche un humour désenchanté et pourtant décapant ; il ne peut oublier ni la disparition de ses parents assassinés pendant la guerre ni ses débuts au théâtre comme comédien amateur.

Les deux autres sont plus éloignés de nous dans le temps : Henry Monnier, caricaturiste du XIX^e siècle, contemporain de Daumier et inventeur du personnage de "Monsieur Prudhomme"... "C'est mon avis et je le partage"... Quant à Karl Valentin, fantaisiste joyeux à gueule d'enterrement, il est l'auteur de très nombreux sketches qu'il jouait lui-même dans les cabarets de Munich avec sa partenaire et les musiciens d'un orchestre de chambre.

"L'homme est, je vous l'avoue, un étrange animal" disait en son temps Molière et l'actrice Karin Viard ajoute aujourd'hui : "Les salauds ont des possibilités comiques et dramatiques

inépuisables (...). Plus on va loin dans leur folie furieuse, plus on a des chances d'approcher l'universel" (Télérama n° 3 235). C'est cette folie, cette étrangeté et ce ridicule que l'ATR a tenté parfois d'explorer sur le théâtre et il est vrai que le spectacle de cette année ne présente pas le meilleur côté de l'âme humaine. On y rencontre le racisme épais et la violence, la naïveté et la bêtise aussi... mais peut-être aussi la poésie. En somme, tous les ingrédients du théâtre que nous avons essayé de retenir chez les maîtres du cinéma muet des années 30. Et cela avec l'injonction qui consiste à rendre "obligatoire" la fréquentation des salles de théâtre !

Comme souvent, le décor raconte une partie de l'histoire : des tables de bistrot bordent la scène sur la droite ; à gauche, est installé un petit orchestre ; au centre, un praticable où viendront se produire les "artistes" : conférencier, magicien, chanteuses... et les acteurs bien évidemment ! Mais parfois, la scène ne suffit pas et ça déborde. Les machinistes envahissent le plateau, la chanteuse aperçoit son petit ami dans la salle et le public bousculé proteste.

Le spectacle, qui doit durer une heure quarante, peut être raccourci ou se prolonger selon les imprévus. Si le théâtre est obligatoire, il est difficile d'en évaluer la durée, le ton et la nature des rires qu'il provoque.

Il faut évidemment venir voir.

Renseignements : 06 86 025 997

**Voir aussi le site de l'ATR :
www.ateliertheatralriomois.fr**

Pacte contre l'échec scolaire

QUOI DE NEUF ?

La République contre son école par Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi

Difficile de résumer un tel livre de 336 pages ni même d'en donner une table des matières complète. On ne peut ici qu'en indiquer les têtes de chapitres et quelques points significatifs et en recommander vivement la lecture à nos amis lecteurs d'*Auvergne laïque*.

• Introduction : Omerta sur le dualisme scolaire :

Dénigrer et dénaturer le service public

Aligner le public sur le privé

• Chapitre 1 : Fonds publics pour une seule école :

Depuis la loi Debré, la République joue contre son camp...

Le privé, une machine de guerre contre l'école publique...

La gauche est-elle encore héritière de l'école de la République ?

• Chapitre 2 : La concurrence public/privé

Silence, on privatise l'école publique...

La rue de Grenelle, chambre d'écho de la publicité faite au privé...

L'UMP veut donner le "libre choix"...

• Chapitre 3 : Requiem pour l'école publique

L'école privée, dernière visibilité sociale de l'Église...

L'enseignement catholique, cheval de Troie du libéralisme...

Des évêques en première ligne...

• Chapitre 4 : Éduquer pour évangéliser

Une éducation sexuelle catholique...

Loi Carle, triomphe de l'équivoque...

Latran, des promesses tenues par Kouchner...

• Chapitre 5 : On m'appelait

Éducation nationale

Fin de l'État qui éduque,

consécration du parent-client...

La gauche, grande muette...

Liberté d'enseignement et liberté d'entreprise...

Reconvoquer le discours des bâtisseurs...

• Conclusion : La contre-offensive

citoyenne et républicaine

Et pour en savoir plus, visitez le site www.la-republique-contre-son-ecole.fr/

Ce pacte national, dont la Ligue de l'enseignement est un des premiers signataires, se fonde sur l'expertise de l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) issue de vingt ans d'intervention auprès d'enfants et de jeunes en difficulté dans les quartiers populaires.

La France, 5^e puissance mondiale, connaît un échec scolaire massif qui se traduit par la sortie du système éducatif de 150 000 jeunes sans diplôme chaque année.

Fortement inégalitaire, cet échec scolaire menace la cohésion sociale, à une époque où la réussite scolaire est un sésame de plus en plus indispensable à l'insertion sociale et professionnelle.

Au-delà des chiffres, c'est une réalité très difficile que vivent, dans leur rapport à l'école, des milliers d'enfants et leur famille, et dans une autre mesure, les enseignants eux-mêmes. Notre système scolaire est en effet caractérisé par une forte pression sur les élèves et leurs parents et par une compétition qui crée de la souffrance et nuit à son efficacité.

Il faut passer d'un système de "sélection" à un modèle de "promotion", d'où chaque enfant, quelles que soient ses difficultés et ses aptitudes, pourra sortir avec la qualification et les compétences nécessaires à son futur parcours, avec un rapport confiant aux apprentissages et une image positive de soi.

Ce ne sont pas des mesures, ni même des réformes aussi audacieuses soient-elles, qui suffiront à redonner à l'éducation son rôle premier et son efficacité. Il faut aujourd'hui définir ensemble le modèle éducatif que nous souhaitons pour la société française. C'est l'un des enjeux des prochaines élections nationales.

Positionnement de l'AFEV

Ce pacte national se concentre sur la question de l'échec scolaire. Réponse pragmatique à un problème crucial, il se

fonde sur notre expertise issue de vingt ans d'intervention auprès d'enfants et de jeunes en difficulté dans les quartiers populaires. Ce n'est ni notre rôle ni notre légitimité de répondre à des questions plus globales mais tout aussi fondamentales pour notre système éducatif, telles que celles portant sur les moyens, les métiers, la gouvernance des établissements scolaires..., lesquelles devront aussi trouver réponse.

Trois priorités :

1 En finir avec l'amalgame effort et souffrance

L'acte d'apprendre nécessite des efforts répétés et soutenus. Or, notre système a pour particularité de placer un nombre très important d'enfants en situation de souffrance, incompatible avec les exigences de l'apprentissage. Dévalorisation de soi, intériorisation de l'échec, violences des rapports avec les autres... cette souffrance est un fléau qui compromet bien souvent l'ensemble de leur parcours.

Il faut prendre conscience de cette réalité sans la confondre avec un manque d'efforts ou de ténacité.

Le bien-être et la sérénité des élèves sont indispensables aux exigences de la performance scolaire.

■ Ainsi, le remplacement de la notation à l'école élémentaire par une évaluation fondée sur les compétences de l'enfant doit être un premier signe d'évolution.

■ L'observation du climat scolaire dans les établissements constituerait également un levier pour améliorer le bien-être des enfants.

■ Il faudrait intégrer le travail personnel au temps scolaire afin de ne plus laisser



Le collège doit être repensé comme le prolongement de l'école primaire afin que chaque élève en sorte avec les compétences scolaires et culturelles nécessaires pour son futur parcours. Pour cela, à l'entrée, les enseignements pourraient être organisés en grands blocs de matières pour devenir progressivement plus spécialisés, et le travail en groupes réduits gagnerait à être systématisé.

3 Pour une orientation choisie en filière professionnelle

L'enseignement professionnel accueille un tiers des lycéens français. Mais souvent vécue comme une injustice - l'élimination d'une trajectoire scolaire idéale -, l'orientation en "pro" a trop longtemps été envisagée comme une option par défaut réservée aux élèves "non qualifiés" pour les filières d'enseignement général. C'est la raison pour laquelle la majorité des sorties sans diplôme se compte dans la voie professionnelle.

C'est un plan global qui doit être lancé. Il faut améliorer les conditions d'accueil, élargir l'offre de filières, moderniser le matériel mis à disposition, renforcer le lien avec le monde professionnel, accompagner les bacheliers professionnels vers la poursuite d'études...

Pour financer un tel plan, on pourrait s'appuyer sur la refonte de la taxe d'apprentissage.

Face à la "course à l'armement scolaire" à laquelle on assiste aujourd'hui, enseignants, familles et associations, nous devons unir nos forces pour aider les élèves les plus en difficulté à ne pas sombrer. Nous appelons à une nouvelle convergence contre l'échec scolaire !

les plus fragiles seuls face à leurs devoirs. Dès lors, un accompagnement individualisé hors temps scolaire, mené par les associations d'éducation populaire, pourrait être proposé aux élèves en fragilité, pour leur redonner goût à l'école, leur faire retrouver confiance en eux et leur offrir une ouverture culturelle. Mené en lien avec les familles, il aiderait aussi des parents souvent très angoissés à se sentir plus légitimes pour suivre la scolarité de leurs enfants.

2 Réinventer le collège unique

Difficultés d'enseigner, tensions entre élèves, multiplication des processus de décrochage scolaire : le collège cristallise les difficultés du système éducatif français. Initialement pensé comme un "petit lycée", il n'a pas réussi, sur cette base, le pari de la massification menée dans les années 70.

Signez et relayez le pacte sur www.pacteechecscolaire.org

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

**FAL - 31, rue Pélissier
63028 Clermont-Ferrand
Cedex 2**

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 16 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FORUM

L'école du XXI^e siècle

Les débats sur l'école fleurissent en ce printemps. La période de scolarité obligatoire s'étend, depuis un peu plus d'un demi-siècle, de 6 à 16 ans. Mais nous conservons encore une rupture obsolète entre l'enseignement primaire prodigué dans les écoles et la première partie de l'enseignement secondaire dans les collèges.

Il paraîtrait judicieux de porter la scolarité obligatoire de 5 à 17 ans. Cela aurait l'avantage de réduire l'échec scolaire en étalant le cours préparatoire sur deux ans et en faisant du baccalauréat le diplôme de fin d'études obligatoires. Bien entendu, il devrait y avoir une obligation d'accueil par les collectivités publiques des enfants de 2 à 5 ans dans des ensembles comprenant, sans solution de continuité, jardins d'éveil et écoles maternelles. L'enseignement obligatoire doit retrouver une unité. L'unité de base pourrait être le collège avec une partie éclatée correspondant aux actuelles écoles et une partie regroupée qui irait jusqu'au baccalauréat qui serait, répétons-le, le diplôme général de fin d'études. Le collège aurait à sa tête un professeur principal, secondé par des professeurs principaux adjoints à compétences géographique, pédagogique et administrative. Cette solution aurait l'avantage de résoudre, à moindres frais, l'épineux problème des EPEP (établissements publics d'enseignement primaire), les principaux adjoints à compétence géographique devenant des régisseurs de recettes pour le compte du comptable public du collège. Les lycées deviendraient soit des lycées généraux antichambres de départements universitaires appropriés et grandes écoles, soit des lycées techniques donnant une qualification et pouvant également ouvrir les portes de départements universitaires adéquats et grandes écoles.

Il importe d'amener progressivement l'effectif de la classe dans une fourchette de douze à dix-huit pour diminuer l'échec

scolaire et intéresser les élèves. Il importe également que chaque classe ou groupe d'élèves soient toujours animés par deux enseignants, femme et homme si possible. "Testus unus, testus nullus" disait un adage du droit romain ; ce qui valait pour les gendarmes vaut aussi pour les professeur(e)s. Cela devrait faciliter également la lutte contre l'échec scolaire. Cette évolution supposerait une adaptation importante du contenu de l'enseignement qui doit toujours transmettre des connaissances aux élèves, contribuer à faire le constat de leurs aptitudes et les améliorer. Il importe de rechercher l'équilibre entre l'abstrait et le concret, le mental et le physique, l'intellectuel et le manuel. L'apprentissage de l'anglais est à généraliser, de l'anglais parlé avant l'anglais écrit, car c'est la seule façon d'exporter nos idées et inventions dans le monde anglo-saxon. L'étude scientifique, progressive et significativement évaluée des principales règles de vie en société (droit privé et droit public) est indispensable. Il est inadmissible qu'à la fin de la période d'instruction obligatoire, les jeunes ignorent les règles essentielles gouvernant les statuts des personnes et des biens, les contrats avec les droits et obligations attachés, la responsabilité, l'utilité publique... Rappelons simplement que la loi de 1882 qui rendait l'enseignement primaire obligatoire (de 6 à 13 ans) prévoyait : en premier lieu l'instruction morale et civique ; en sixième lieu, quelques notions usuelles de droit et d'économie politique (avant les sciences naturelles, physiques et mathématiques...). Le droit privé gère désormais la comptabilité générale nationalement et internationalement. Les jeunes doivent être familiarisés avec son maniement. La formation juridique ne peut être que bénéfique à la formation de l'homme et du citoyen. L'apprentissage du français et des autres langues doit se faire autant à partir des textes juridiques que de la littérature.

L'article 1382 du Code civil - "Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer" - ne présente pas moins d'intérêt que le vers de Racine : "Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes" (*Andromaque*, V-5).

Le 20 décembre 2007, le président de la République affirmait : "Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance."

Il est évident que l'instituteur, devenu depuis quelque temps déjà professeur des écoles, ne peut pas remplacer le pasteur, le curé ou l'imam. Mais le pasteur, le curé, l'imam ne pourront jamais remplacer le professeur des écoles. Seul le professeur laïque des établissements publics, qu'il soit professeur des écoles, des collèges, des lycées ou d'université, est en mesure et se doit, parce qu'il est laïque, d'éviter tout prosélytisme politique, philosophique, religieux ou autre. Lui seul est en mesure d'enseigner objectivement les règles juridiques de vie en société. Certes, les religions, les philosophies, les morales ont joué, jouent et joueront un rôle dans l'élaboration et l'évolution de ces règles humaines qui restent le dénominateur commun des sociétés qui réunissent les citoyens. Ces règles qui constituent le droit, dans la mesure où elles sont acceptées par une majorité de citoyen(ne)s libres, doivent s'imposer à tous, même si elles doivent évoluer. C'est la seule source viable d'un enseignement objectif de l'humanisme susceptible de combler le vide laissé par la dégénérescence du sentiment religieux traditionnel et l'obsolescence des catéchismes.

Georges Haddou, DDEN